

DECOUPEGE ADMINISTRATIF *****	19
I- <u>MORVAN NIVERNAIS</u>	19
II- <u>MORVAN SEDELOCIEN</u>	20
III- <u>MORVAN AVALLONNAIS</u>	21
IV- <u>MORVAN AUTUNOIS</u>	22

+ cartes de références des communes
+ carte physique et administrative
+ limites du Morvan

Le MORVAN EXISTE-t-il ?

Il a été de mode à une certaine époque de prétendre que le Morvan est un pays fantôme insaisissable. Il recule toujours et ne peut jamais être atteint. Le voyageur venant de Nevers demande à Saint-Péreuse et Dommartin, s'il est arrivé dans le Morvan. On lui répond que non, que le Morvan c'est beaucoup plus loin. A Roussillon, à la Celle, on prétend qu'il l'a dépassé depuis longtemps. Cette "scie" a fait son temps, car nos Morvandiaux sont fiers de leur pays et ne songent pas à le renier.

Le Morvan existe et même il se pose un peu là. Et ce n'est pas d'aujourd'hui. Il est un des plus anciens pays qui aient émergé des eaux. C'est donc un des plus vieux sols de France. A l'époque jurassique, sa masse de monts, élevés alors de plus de 2 000 m, formait, au milieu des flots déchaînés, sous les pluies et les orages, une île formidable. Le Morvan tenait et il tient encore.

"Si quelque cyclone de puissance mondiale le déracinait et l'emportait, si quelque gouffre l'avalait, si de gigantesques érosions le diluaient à la minute, il y aurait du grabuge en France. Petit de taille, mince d'épaule, il vaut plus que sa nature". "C'est sur le sol le plus ancien que la Bourgogne commence de se lever. Là-bas, en effet, à l'ouest, c'est la puissante fondation, c'est le pilier de granite où s'appuie toute la construction". On voit ainsi le rôle de soutien du massif morvandiau.

La mer s'est retirée depuis longtemps, mais ce massif reste une "île" de roches primitives au milieu des terrains sédimentaires auxquels on a donné le nom de "mer liasique". Les hauts sommets, usés par les érosions séculaires, sont maintenant arrondis et couverts par la forêt. Des régions voisines, ils paraissent sombres, ce qui leur a fait donner, par nos ancêtres, les gaulois, le nom celtique de "montagnes noires" (mor = noir, ven = montagne). Cette situation insulaire, au point de vue géologique, a fait du Morvan une région naturelle, une contrée géographique bien individualisée. "C'est à son terrain primitif que cette contrée, aujourd'hui divisée en quatre départements, doit l'incontestable homogénéité de son agriculture, de ses moeurs, de son parler".

"Voici enfin une individualité physique. La vieille terre noire, disloquée jadis entre trois diocèses et maintenant entre quatre départements, est bien unie par son sol, comme par ses habitants. Nul pays que la nature ait mieux défendu. Alors que notre Bourgogne s'ouvre de toutes parts, lui reste fermé. On comprend que cette région soit à part, ni bourguignonne, ni nivernaise". "Aspect du milieu, constitution géologique, régime atmosphérique, tout offre à l'observateur quelque chose de spécial, d'inaccoutumé. Il semble que l'on soit sur une sorte d'îlot, tout à fait différent des contrées

au milieu des-uelles il émerge. Le Morvan présente un massif à part, ne ressemblant ni au plateau central, ni à sa large bordure cévenole".

Où se trouve cette île de granite, ce massif montagneux d'origine éruptive et primitive ? Au coeur même de la France.

Le MORVAN n'est pas une UNITE HISTORIQUE

Le Morvan n'a jamais eu en propre d'existence politique ou administrative. A peine nommé dans l'histoire, il ne formait, sur sa plus grande étendue, qu'un massif inaccessible au mouvement général de la civilisation. Assis entre la Bourgogne et le Nivernais, noyé dans la pénombre de deux frontières, mal défini, privé de grandes routes et presque de chemins abordables, il ne participait à la vie commune que par l'action de ses hommes de guerre, qui coopéraient aux expéditions du royaume, et par le travail de ses bûcherons, qui contribuaient au chauffage de la capitale. Sa nature très fruste, son climat rigoureux, son sol infertile éminemment forestier, n'étaient pas faits pour tenter les appétits des gens d'armes.

Le sort des batailles se disputait sur ses abords, mais les combattants ne cherchaient pas à pénétrer à l'intérieur. Quand ils s'y aventuraient, le siège de Château-Chinon terminait la conquête du Morvan. C'était l'affaire des troupes à pied. La chevalerie préférait se battre dans les plaines.

Eloigné des lignes d'invasion, isolé des voies commerciales, le Morvan n'a jamais eu de limites précises. Les frontières du Morvan flottaient dans l'indécision des circonscriptions religieuses. Les démarcations étaient aussi compliquées.

I- ANCIENNES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Une région aussi fermée, aussi nettement circonscrite que le Morvan, longtemps inaccessible ou peu s'en faut, s'est toujours distinguée comme une contrée à part aux yeux des populations d'alentour. Défendue par la nature contre les pénétrations du dehors, elle revêtait une individualité géographique dont les traits, fortement empreints, ne pouvaient passer inaperçus. Ces traits originaux, qui marquaient la terre, en ont désigné du même coup les habitants ; car, sans admettre que l'influence du milieu sur la race soit aucunement directe, il y a de fortes raisons de croire qu'à l'abri de ses montagnes, ségrégé, préservé des mélanges, le Morvandiau a dû maintenir, pendant des siècles, la pureté à peu près absolue de son type.

En réalité, qu'il le doive à la race ou au sol, ou à ces deux causes réunies, l'indigène du Morvan n'a jamais été confondu, pas plus qu'il ne

s'est confondu lui-même avec l'habitant du bas pays. C'est là un fait d'autant plus remarquable que les divisions politiques n'ont pas respecté l'unité territoriale. Avec des limites très naturelles, tracées par la géologie, avec une existence géographique incontestable et reconnue, le Morvan n'a formé à aucun moment, en effet, une province distincte ; il n'a été, ni anciennement, ni de nos jours, une circonscription administrative.

1- Le MORVAN dans l'HISTOIRE

Le Morvan apparaît, dans les documents écrits, à l'époque du déclin de la puissance romaine en Gaule (vers l'an 400 environ), sous le nom de Morvinnum, région naturelle située entre l'Yonne (Icauna) et la Cure (Chora), et faisant partie de la Civitas Aeduarum (Aedui, vel Augustodunum) et de la Provincia Lugdunensis prima. Ce canton aurait tiré sa dénomination d'un lieu-dit Morvinnum, proche Cervon, sur la route de Corbigny à Lormes. Le pays proprement appelé Morvan, l'ancien Morvinnus ou Morvennus Pagus, Pagus Morvennensis, semblerait donc avoir été primitivement, non pas tout le massif géologique, mais la région morvandelle de l'ouest, ayant pour limites, au couchant la frontière occidentale de la contrée, à l'est le centre même du Morvan.

Quoi qu'il en soit, le pagus Morvennensis (déjà désigné sous ce nom, en 417, par Saint-Aumâtre, évêque d'Auxerre) forme à l'époque mérovingienne, du 6e au 8e siècle, une dépendance de la cité éduenne, se divisant, au point de vue ecclésiastique, entre les sièges épiscopaux d'Autun et de Nevers, avec l'Yonne pour limite entre les deux ressorts. Politiquement, il fait partie intégrante du royaume fondé par les Burgondes (506), et passe, en même temps que ce dernier, aux mains des rois Francs, successeurs de Clovis (545). Le royaume de Neustrie l'englobe de 638 à 714.

Lors du partage que Charlemagne fit de son empire, en 806, le Morvan suivit le sort de la Bourgogne méridionale, à laquelle appartenaient notamment le Nivernais et l'Avalois. Par le partage de 817, Louis le Pieux donnait également à son fils Pépin trois comtés de Bourgogne (Autunois, Avalois et Nivernais), dans les limites desquels se trouvait compris le Morvan. Ces comtés, réunis d'abord au royaume d'Aquitaine dont ils constituèrent l'extrême nord-est, furent rattachés à la France par le traité de Verdun (843) et devinrent l'origine du duché de Bourgogne.

Au temps des Carolingiens, le Morvennus Pagus n'est toujours, en somme, qu'un simple pays, une région naturelle qui, administrativement, se partage entre trois pagi : le pagus Augustodunensis (l'Autunois) et le pagus Avalensis (l'Avalois ou Avallonnais) du diocèse d'Autun ; le pagus Nivernensis (le Nivernais), du diocèse de Nevers, issu, vers la fin du 5e siècle, du démembrement de la Civitas Autissiodorum, dont il forma la partie méridionale soumise aux Bourguignons. C'est sur le pagus Avalensis que s'étend la plus grande fraction du Morvan, où déjà se montrent des localités de quelque renom : Saint-Brancher, Quarré-les-Tombes, Saulieu, Saint-

Péreuse, Ruisselle (Chissey), Villapourçon.

Le Moyen-Age, qui vit le comté féodal remplacer le pagus carolingien, vit aussi le Morvan, désormais, partagé entre le comté (plus tard duché) de Nevers et le duché de Bourgogne. De ces grands fiefs de la couronne, relevaient : la baronnie de Chastellux ; les baronnies de Glenne et de Larochemillay ; la seigneurie de la Bussière ; la terre de la Montagne ; la baronnie de Lormes ; la châteltenie de Moulins-Engilbert...

En 1389, du comté de Nevers, est détachée, pour être incorporée au domaine royal, la seigneurie de Château-Chinon (qui, à dater du 16^e siècle, porta le titre de comté) et son territoire, comprenant quatre bailliages : Lormes, Ouroux, Brassy et Dun-les-Places. Cette terre considérable, "une des plus belles du royaume, ne mouvant que du roi" et celle qui jouissait des droits les plus étendus après les duchés-pairies, comptait près de 200 fiefs, parmi lesquels, en Morvan, la Tournelle, Argoulois, Frétoy, Maison-Comte, Saint-Léger, Saint-Péreuse... En la cédant à Louis II de Bourbon (1394), Charles VI y établit en même temps un bailliage seigneurial ressortissant au bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moûtier, et auquel venaient par appel les quatre bailliages précités. Louis XI, enfin, en 1462, en fit le siège d'une élection qui s'étendait sur 42 paroisses.

C'est ainsi qu'au sortir du Moyen-Age et jusqu'aux derniers jours de l'ancienne monarchie, ce petit pays du Morvan se trouva brisé entre des ressorts compliqués, morcelé suivant des juridictions confuses, qui étaient le résultat, à la fois, des survivances féodales et de la nouvelle organisation imposée aux provinces par la royauté, surtout depuis Richelieu.

2- DIFFERENTES DIVISIONS

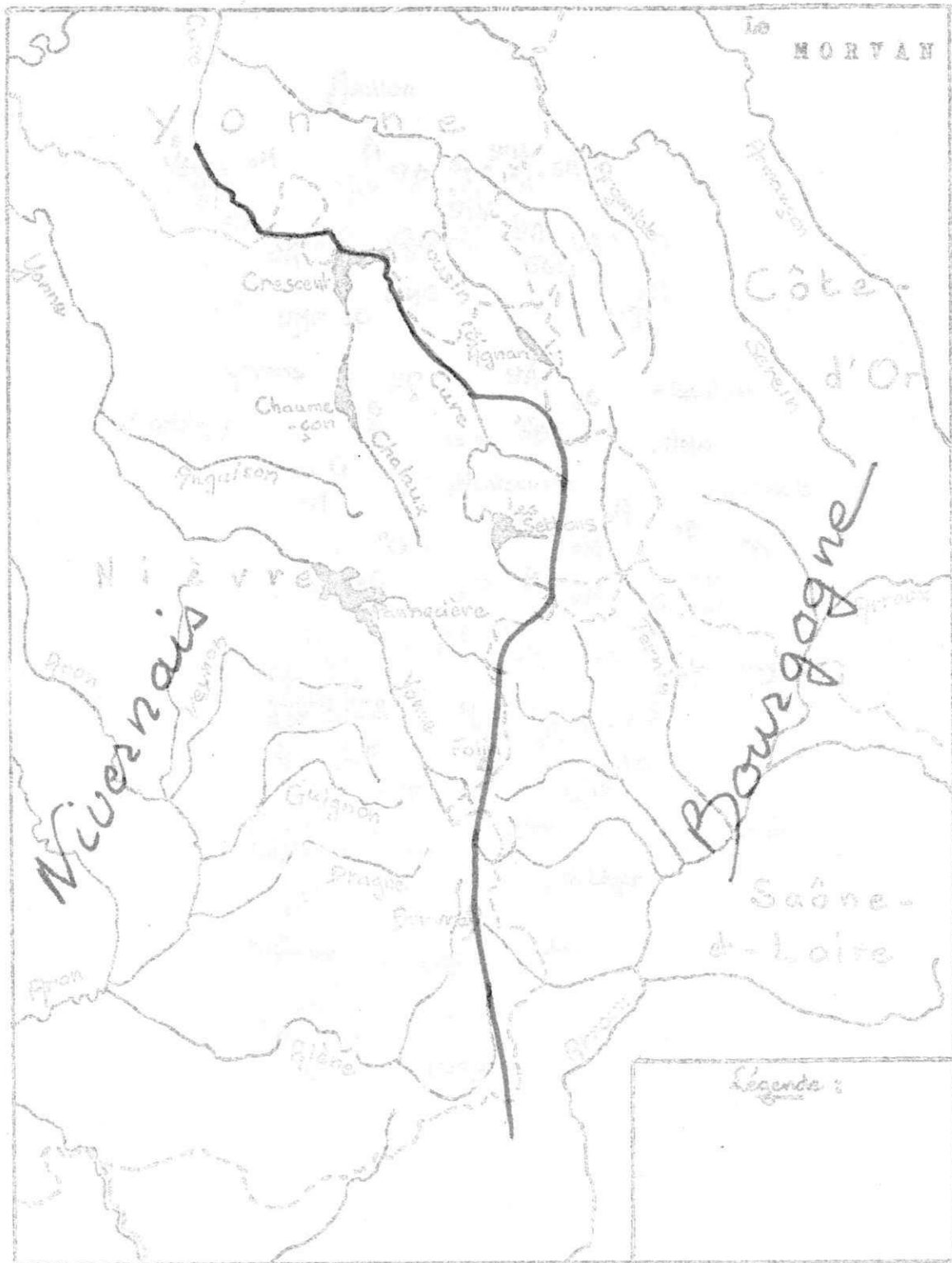
Le Morvan a été continuellement une région de confins.

a) Découpage territorial

Au point de vue territorial, "partie du Morvan est en Nivernois, partie en Bourgogne". Partagé entre les provinces de Bourgogne et de Nivernais, il voyait même une partie de son territoire directement rattachée à la Couronne. Le domaine de la seigneurie de Château-Chinon, avec 195 fiefs nobles et roturiers, 5 bailliages, ne dépendait que du roi jusqu'à la Révolution française.

Entre la province du Nivernais et l'ancien duché de Bourgogne, la rivière de Cure forme limite, de Dun-les-Places à Pierre-Perthuis. Plus au sud, la ligne frontière, partant des montagnes de Dône, monte au Beuvray, puis à Glux, et tire droit à la montagne des Poiriers, à l'ouest d'Anost

Ancien Découpage territorial



(la séparation précise, à cette hauteur, était au ruisseau de Montmaillot, à un kilomètre à l'ouest de Roussillon, sur la grande route d'Autun ; Anost était la dernière paroisse de Bourgogne, à l'ouest) ; elle gagne ensuite, entre Gien-sur-Cure et Ménessaire, le sommet du Mont-Moux et celui du Grand Hâbre, au nord-ouest d'Alligny, pour passer enfin entre Saint-Brisson et Saint-Agnan et aller joindre la Cure.

b) Découpage administratif

Au point de vue administratif, tout ce qui n'est pas du gouvernement de Bourgogne, pays d'état, et de la généralité de Dijon, c'est-à-dire le Morvan nivernais, se divise entre l'élection de Château-Chinon de la généralité de Moulins-en-Bourbonnais, l'élection de Nevers dépendant de la même généralité, et l'élection de Vézelay de la généralité de Paris.

- L'élection de Château-Chinon s'étend, en 1789, sur 75 paroisses, presque toutes communes du Haut-Morvan. Son chef-lieu, où une subdélégation a été créée au commencement du 17^e siècle, peut dès lors revendiquer le titre de capitale du Morvan.

- L'élection de Nevers embrasse les paroisses formant aujourd'hui les cantons de Luzzy et de Moulins-Engilbert en entier, plus celles de Montigny-en-Morvan, Blismes, Saint-Léger-de-Fougeret et Saint-Péreuse dans le canton de Château-Chinon, ainsi qu'une partie du canton de Liernais.

- Quant à l'élection de Vézelay, "partie de ses paroisses sont situées en Morvan, partie sont mélangées de Morvan et de bon pays" ; mais sur 54 paroisses, le quart sont morvanelles. Ce territoire comprend la ville de Lormes, aujourd'hui chef-lieu de canton, et la plupart des communes qui se groupent autour de cette localité.

c) Découpage judiciaire

Au point de vue judiciaire, les paroisses bourguignonnes ressortissent aux bailliages d'Autun et de Semur-en-Auxois, du parlement de Dijon ; la partie nivernaise, qui a sa coutume écrite particulière, est soumise, soit au bailliage royal et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, soit au bailliage d'Auxerre (bailliage de Vézelay), et se trouve comprise dans le ressort du parlement de Paris.

d) Découpage ecclésiastique

Au point de vue ecclésiastique, l'évêché d'Autun tient, sous sa juridiction, outre le Morvan bourguignon, le comté de Château-Chinon (qui, par là, se rattache à l'ancienne Bourgogne) et 48 paroisses sur 54 de l'élection de Vézelay. Seules, quelques paroisses morvanelles, situées à la limite même du bas pays (Onlay, Préporché, Saint-Honoré-les-Bains, Avrée), sont de l'archidiaconé du Morvan ou de Decize, département du diocèse de Nevers.

Sur le tout, enfin, vient se greffer, à la veille de la Révolution, l'administration des assemblées provinciales du Nivernais et de l'Ile-de-France, dont relèvent respectivement l'élection de Château-Chinon et celle de Vézelay.

II- DECOUPAGE ADMINISTRATIF du MORVAN

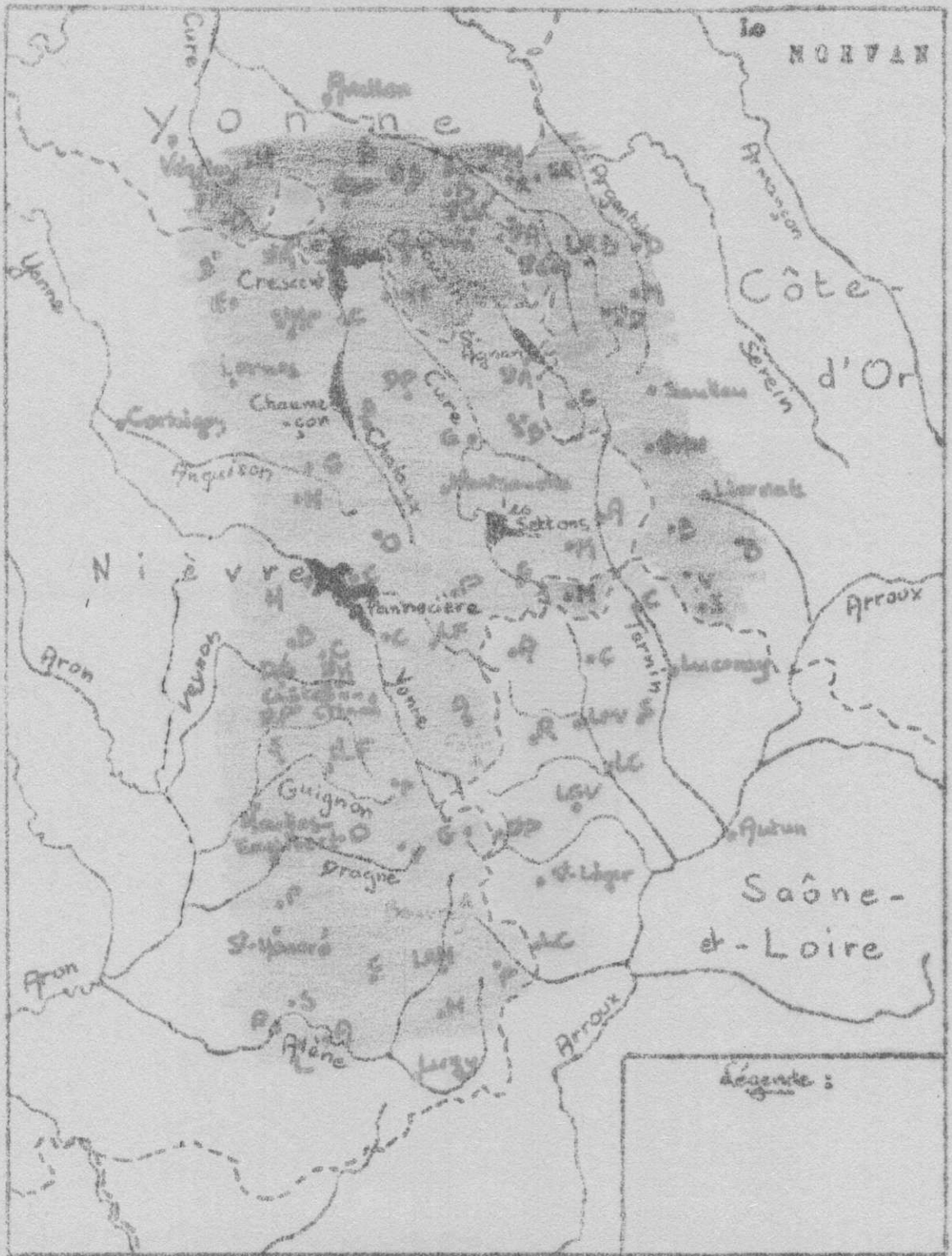
En le découpant en quatre départements, la Constituante en a fait un pays morcelé, excentrique, vite oublié.

Les limites départementales furent difficiles à tracer à travers une contrée sauvage et sans routes. Elles coïncidèrent presque toujours avec la frontière entre Bourgogne et Nivernais. Celles des cantons suivirent à peu près les anciennes séparations des archiprêtres. Quant aux communes, elles furent constituées sans tenir compte des anciennes paroisses ou des considérations géologiques, mais bien avec le souci de conserver intacts les héritages et les terres seigneuriales, et de partager les peuplements entre les centres économiques. L'imprécision de toutes les délimitations rendit difficile, plus qu'ailleurs en France, la démarcation de chaque unité (Glux et Saint-Prix, Quarré-les-Tombes et Dun-les-Places).

Les limites administratives ont empêché pendant deux siècles et demi que le Morvan soit considéré comme un tout.

- Les communes du sud-est sont rattachées au département de SAONE-et-LOIRE qui groupe des régions extrêmement variées ; il est traversé par la limite des civilisations septentrionale et méridionale ; le Morvan-Saône-et-Loire est la douzième région agricole de ce département ; sur 5 % de la superficie départementale, il groupe 2 % de sa population.

Découpage Départemental



- La région avallonnaise, rattachée au département de l'YONNE, n'y a pas une place relative plus importante : il forme l'une des dix régions agricoles et il fait vivre moins de 2 % de sa population sur un peu plus de 3 % de sa superficie.

- Le Morvan-COTE-d'OR compte un peu plus parmi les neuf régions agricoles du département ; il représente 5 % de son territoire et groupe 2,5 % de sa population.

- Plus homogène que les précédents, le département de la NIEVRE possède seulement six régions agricoles. Le Morvan constitue la troisième en superficie : il s'étend sur 30 % environ, mais il n'abrite que 15 % de la population totale du département.

Les REGIONS de CONTACT

Le Morvan n'a pas eu d'existence historique à part, mais c'est une contrée géographique bien individualisée. A l'ouest, au nord, à l'est, la ligne de séparation est indiquée par la ligne de contact des sédiments secondaires des abords et des terrains anciens. Cette séparation est encore plus nettement accusée, le plus souvent, par des failles. L'éclatement brusque de roches si diverses amène, dans la structure, le réseau hydrographique et le faciès économique, des caractères si différents que, sur ces faces, la frontière n'a fait l'objet que de rares discussions. Sur le côté sud, les dissentiments sont plus profonds. Les géographes appellent le Morvan toute la région granitique.

A vrai dire, ce ne sont que des considérations d'ensemble, et non de détail, qui peuvent délimiter le Morvan. L'unité géographique ne résulte pas uniquement des conditions de géologie et de climat. Elle est fonction aussi des énergies humaines et de ses manifestations : modes de culture, exploitation du sol, habitations, rapports sociaux. C'est cet ensemble qui définit le "patelin" si cher aux indigènes qui l'habitent. C'est ce "patelin" qu'il importe de différencier des marges qui l'environnent :

1- Le BAZOIS

Il faut y adjoindre les vaux d'Yonne et les collines du Nivernais d'une altitude moyenne de 418 à 430 m, le Bazois culminant à 464 m. A l'ouest, la limite du Morvan est marquée par une série de failles. Le Bazois est un pays riche ; capitale : Corbigny.

2- Le CONTACT avec la ZONE des BUTTES-TEMOINS

C'est une plate-forme sans accidents violents, en calcaire marneux du Bathonien ; on y cultive la vigne.

3- La TERRE-PLAINE

Il faut adjoindre à la Terre-Plaine à calcaire à gryphées arquées, les

côteaux d'Avallonnais (365 m) ; un proverbe local affirme que le Morvan commence à la tour d'horizon d'Avallon. Elle fournit une bonne terre à mâchefer ; c'est un pays d'élevage où se transforment, avant d'être envoyées à Paris, les petites races de boeufs et de chevaux du Morvan.

4- L'AUXOIS

L'Auxois calcaire a beaucoup de sommets dépassant 500 m. La limite du Morvan est marquée, là aussi, par une suite de failles ; c'est une "montagne" fertile et abondante.

5- L'AUTUNOIS

L'Arroux sépare deux régions, le Morvan et l'Autunois proprement dit. Les plateaux ont des céréales et des prairies ; dans la cuvette permienne d'Autun, prospèrent les industries.

6- Le CHAROLAIS et le BOURBONNAIS Bourguignon

La large et verdoyante vallée de l'Alène est l'intermédiaire météorologique entre Charolais et Morvan. C'est un pays d'élevage, de culture de la vigne.

Le MORVAN VU des MARGES

Vu des marges, excepté de la cuvette d'Autun, le Morvan n'a rien de grandiose. C'est à peine si, sur ce rapport, l'on a la sensation d'un massif.

En effet, l'altitude ne frappe guère quand on aperçoit la ligne horizontale du Morvan occidental depuis la colline de Saint-Saulge ; elle ne s'impose pas davantage, vue de l'Auxois ou des plateaux septentrionaux de la côte d'Avallon : les premiers paliers du Morvan ne sont pas beaucoup plus élevés que les buttes de Thil (476 m), de Sussey (529 m) ou de Bar (553 m). Si l'altitude absolue des points culminants ne diffère qu'insensiblement dans ces régions de contact, l'altitude moyenne est partout plus élevée en Morvan et les gens d'"en bas" ne se sentent nulle part chez eux : les amples vallées font place aux gorges encaissées, l'horizon se rétrécit, les cuvettes du Haut-Morvan restent elles-mêmes toutes bosselées ; très vite, la courbe hypsométrique de 600 m englobe de larges espaces, peu à peu "on passe du nord au sud par une ligne de sommets régulièrement croissants", le plus élevé, le Haut-Folin, atteint 902 m.

A cette altitude de petite montagne, le Morvan doit sa place singulière parmi les pays bourguignons et nivernais. L'altitude lui vaut surtout un climat assez rude qui, plus sûrement que le relief, lui assure son caractère montagnard. Au printemps, "alors que les feuilles de marronniers se déplient sur la terrasse de Vézelay", le Morvan donne "l'impression d'un pays encore mal réveillé de l'hiver, mal égoutté de ses pluies, où dominent les teintes gris-fer des forêts dénudées et le gris jaunâtre des bas-fonds, des mouilles marécageuses". Les haies fleurissent déjà dans la dépression d'Autun quand toutes les plaques de neige n'ont pas encore fondu dans le Haut-Morvan. Au plein coeur de l'été, le gel peut compromettre des récoltes, surtout si elles se trouvent à l'ombre d'un bois.

Le Morvan est mieux signalé par ses forêts que par l'altitude. Certes, à l'ouest du gradin occidental, des bois s'étendent sur les collines nivernaises ; si "l'on retrouve là les espèces morvandelles", les bois que traverse la route de Nevers à Saint-Péreuse sont loin d'être aussi imposants que ceux des lourdes croupes du Folin, du Bois du Roi. "La forêt des chênes et des hêtres, la sombre forêt des origines, le couvre de ses "breuils" et ses "foys". Elle l'ensevelit sous ses futaies. Elle en imprègne les choses et les êtres de l'antique mystère et du trouble des vieux effrois". Quand, par certaines nuits, la lune éclaire les brouillards accrochés aux landes et aux bois, on comprend très bien comment ont pu naître toutes les légendes

des de sorcellerie qui se racontaient naguère dans les villages où la vie n'a jamais été facile.

Au milieu de la richesse des régions agricoles ou industrielles, entouré des prés d'embouche célèbres du Bazois, des moissons plantureuses de la Terre-Plaine, des pâtures verdoyantes de l'Auxois, des usines jadis prospères de la cuvette permienne, le Morvan, âpre et rude, couronné de sombres forêts, presque sans cultures, sans vignes, bien qu'il en soit environné, le Morvan est un mauvais pays. Peut-être le manque absolu de blé pendant de longs siècles, et, surtout, l'absence des ceps, ont-ils contribué à faire considérer les Morvandiaux, par les gais compères de ses abords, comme des gens taciturnes, sur la défensive, jaloux et mauvais coucheurs. C'est de la Bourgogne qu'est venu le proverbe : "il ne vient du Morvan ni bonnes gens, ni bon vent".

Altitude plus élevée, relief plus heurté, climat par conséquent plus rude, terres pauvres, vie de relations difficile : tout est lié à la présence du vieux socle. De toutes les hauteurs calcaires qui l'entourent, le Morvan apparaît avec la même netteté que sur une carte géologique. Abrupts rectilignes, versants convexes, lourdes croupes des hauteurs : le modelé s'oppose brutalement au tracé délié des cuestas, aux amples vallées des régions sédimentaires.

Le Morvan, c'est la terre ancienne qui s'avance dans les plaines du Bassin Parisien et les paysans le savent bien. Combien d'expressions expriment en patois cette opposition entre les hauts et les bas, les bons prés et les "chti" champs. Les cultivateurs en connaissent la limite géologique ; ils ne parlent pas de faille, mais ne se trompent jamais en vous conduisant sur leurs terres. Ils plaisantent sur ce contact : Corbigny n'est pas en Morvan, mais ses poules y vont aux champs ; à Bazoches, les gens des ha-meaux situés sur le calcaire répugnaient aux accordailles avec les filles des écarts d'en haut et réciproquement. Les modifications sociales et humaines se calquent réellement sur cette notion de sol, la nature ingrate du pays a pesé sur la destinée de ces Morvandiaux, petits cultivateurs qui se sont fait une spécialité de l'élevage des bêtes maigres.

Les LIMITES du MORVAN

En résumé, la faille occidentale de Saint-Honoré-les-Bains à Avallon, au nord la ligne de démarcation entre le lias et les roches cristallines, à l'est le système des failles de Précý-sous-Thil, au sud le rebord septentrional de la cuvette permienne d'Autun, la vallée de l'Arroux, puis la lèvre méridionale des vallées de l'Aizon et de l'Alène : telles sont les grandes lignes qui peuvent définir le Morvan.

Luzy est la borne méridionale du massif qu'Autun limite au sud-est, Lormes à l'ouest, Saulieu à l'est et Avallon au nord. Mais ces petites villes sont en dehors du Morvan, à part Saulieu et Lormes. En fait, les limites sont très controversées. Le Morvan ne chevaucherait dans d'autres communes qu'au sud-ouest, mais à l'ouest, au nord, à l'est, ses limites seraient indiscutables.

C'est surtout à la limite des marges, qu'était et est encore répandu le vocable "en Morvan" accolé au nom de quelques communes. Enfin, au centre même de la région, là où la confusion avec les synonymes des marges était possible, Planchez-en-Morvan, la Roche-en-Brenil, Château-Chinon-en-Morvan montrent l'individualité de la contrée. Ces dénominations ne sont plus employées. La poste a supprimé l'épithète. Aujourd'hui encore, l'épithète "en Morvan" s'applique à tous les terrains. Là, le terme "en Morvan" ne s'applique donc point à une roche spéciale, mais désigne le faciès général d'un pays, d'un mauvais pays, nettement différencié des bas pays, des bons pays.

Les DIVISIONS du MORVAN

et

le HAUT-MORVAN

Dans ces limites du Morvan, on distingue un Haut-Morvan. Quant à préciser les limites de ce Haut-Morvan, cela n'a pas toujours été facile.

I- PARTAGE PHYSIQUE

Plusieurs auteurs ont divisé le Morvan, au point de vue physique, en trois Morvan :

a) Le Bas-Morvan, avec Bazoches, Chalaux, Quarré-les-Tombes, Rouvray ; les sommets sont environ à 500 m ;

b) Le Moyen-Morvan, avec notamment les environs de Lormes, Dun-les-Places, la contrée située au nord de Montsauche et Saulieu ; les sommets sont plus élevés, compris entre 500 et 700 m ;

c) Le Haut-Morvan commence vraiment aux environs de Planchez, des Settons et d'Alligny ; il atteint ses plus grandes altitudes au nord-est, à l'est et au sud-est de Château-Chinon ; les sommets dépassent 700 m.

Cela n'est pas très exact : la partie extrême du sud ne peut être comprise dans le Haut-Morvan. D'autre part, certaines communes, comme Chaumard, Préporché, ont leur bourg à une altitude relativement basse, tandis qu'une partie de leur territoire ne peut être détachée de la haute montagne.

II- SECTEURS DICTES par la TOPOGRAPHIE

Un autre partage serait plus juste, où les divers secteurs restent dictés par la topographie.

1- Le MORVAN AVALLONNAIS et SEDELOCIEN

Les secteurs avallonnais et sédélocien correspondent aux grands plateaux qui descendent en pente douce vers la Terre-Plaine et en paliers vers l'Auxois. Sur ces espaces plans, une ancienne campagne découverte s'est quadrillée d'un bocage à grandes mailles lors de la conversion des systèmes de culture vers l'élevage spécialisé qui fait une grande place aux prairies permanentes ; les gorges encaissées qui les entaillent, les abrupts qui regardent vers le levant, les étendues granulitiques s'y couvrent d'une forêt-taillis très délabrée.

2- Le MORVAN CENTRAL

De Lormes à Montsauche, de Saint-Agnan à Lavault-de-Frétoy, le Morvan central est déjà en retard par rapport à ces secteurs septentrionaux qui, aux portes des dépressions périphériques, font figure de pays privilégiés. Il est plus humide, plus froid, l'exposition y joue un rôle plus tyrannique ; ici l'opposition se marque entre, d'une part, les crêtes couvertes de forêts de feuillus, d'autre part, les cuvettes empâtées d'arène où les sources, la remontée de la nappe phréatique, la vitesse d'infiltration des eaux, dictent les modes d'occupation du sol ; l'habitat dispersé occupe souvent à mi-pente les coins abrités loin des fonds humides et des hauteurs boisées.

3- Le HAUT-MORVAN

Dans le Haut-Morvan, la forêt s'étend sur les hauts sommets, descend dans les vallons abandonnés, s'infiltré dans les cuvettes mieux dessinées ; les conifères se mêlent de plus en plus aux feuillus et les carrés sombres d'épicéas alternent avec les restes des hêtraies qui sont ici tout autant dégradées, mais moins mêlées d'autres essences que dans le nord du massif.

4- Le BAS-MORVAN MERIDIONAL

En direction d'Autun, l'enfoncement des gorges qui ménagent de fortes pentes, la moindre altération des roches expliquent l'étendue des forêts

qui succèdent aux forêts ; la brusque retombée vers elle de la montagne fait presque se terminer le Haut-Morvan aux portes de la ville d'Autun.

En direction du sud-ouest, dès les hauts sommets franchis, un autre Morvan commence le long de l'axe qui relie les vallées de la Saône et de la Loire. La région de Luzy est à demi-morvandelle ; la forêt y recule, s'effiloche en quelques bosquets épars qui couronnent les collines peu élevées.

III- Le HAUT-MORVAN

La région centrale du massif, où se trouvent les plus fortes altitudes, constitue le Haut-Morvan. C'est près d'une moitié du Morvan nivernais, cinq communes de Saône-et-Loire et deux communes de la Côte-d'Or. C'est grâce à ce territoire montagneux que s'est maintenue surtout l'intégrité de la race. En moyenne, dans cette contrée, la hauteur, par rapport au niveau de la mer, est de 600 à 700 m, sans tenir compte des sommets inhabités, tels que le Grand-Montarnu 847 m au sud et sud-est d'Arleuf, le Mont-Prénélay 850 m au nord de Villapourçon et de Glux, le pic du Bois-du-Roi 902 m tout contre la frontière de la Nièvre, le Mont-Beuvray 810 m au sud de Glux et de Saint-Prix.

Parmi les communes du Haut-Morvan, fort peu ont une altitude inférieure à 600 m. C'est, par exemple, Corancy, mais qui est adossé vers l'ouest à de fortes élévations. C'est encore Alligny, mais de tous côtés des hauteurs entourent cette localité ; vers l'est, par exemple, près du hameau de la Pierre-Ecrite, qui fait partie de la commune, on atteint la cote de 598.

Suivons rapidement le contour de la région. Le voyageur, qui l'aborde par le sud-ouest, venant de Saint-Honoré-les-Bains, par le Niré et le Mont-Genièvre, voit en approchant de Villapourçon (600 m) le pays changer de caractère. Il quitte la zone morvandelle qui circonscrit le coeur du pays et où la nature est plus tranquille, plus riante, moins mouvementée (bien qu'accidentée), pour entrer dans une contrée plus sauvage, plus rude, plus abrupte. Le contraste est saisissant.

De Villapourçon, la frontière gagne Château-Chinon (609 m) en suivant les hauteurs de la forêt de la Gravelle. A l'est se trouve Fâchin ; à l'ouest, sensiblement moins élevé, et dans la première zone morvandelle, Saint-Léger-de-Fougeret. Immédiatement au nord-est de la forêt de la Gravelle, au sud du territoire de Château-Chinon campagne, se trouve un mamelon qui atteint 711 m.

De Château-Chinon, la frontière (laissant à gauche Chaumard) gagne

Ouroux (572 m). Immédiatement à l'est, sont les hauteurs des bois de Houssière et de Montsauche, par-delà lesquels se trouve le centre même du Haut-Morvan : Lavault-de-Frétoy 611 m ; Planchez 635 m, le lac des Settons... Entre Ouroux et Saint-Agnan, dominé par des hauteurs de 611, 616 et 624 m, on laisse à droite, en Haut-Morvan, Montsauche, Gouloux, Saint-Brisson ; on suit la Forêt Chenue (649, 682 m), la Forêt de Breuil (634, 650 et 663 m) ; à gauche, moins élevé, et à la limite de la zone extérieure, se trouve Dun-les-Places.

Plus au nord, avec la limite du département de la Nièvre et du département de l'Yonne, le Haut-Morvan cesse : la Forêt-au-Duc, la forêt de Saint-Léger sont dans la zone périphérique. On regagne alors le sud-est par le bois de Breuil. A gauche est Saulieu. A droite, dans les hautes altitudes (atteignant parfois plus de 600 m), se trouve Saint-Léger-de-Fourches, puis Alligny, Moux, Ménessaire, Cussy-en-Morvan dominé à l'ouest par une hauteur de 590 m. La Petite-Verrière appartient au Haut-Morvan ; elle est entourée de hauteurs mesurant 588 et 619 m. Gagnant la forêt de Glenne, la limite franchit, entre Roussillon et la Celle, la route de Château-Chinon à Autun ; elle passe de là entre Saint-Prix et Saint-Léger-sous-Beuvray. Le Mont-Beuvray forme l'angle sud-est du Haut-Morvan. On regagne, vers l'ouest, Villapourçon, point de départ.

Les communes, non encore mentionnées, comme faisant partie du territoire d'altitude élevée, sont Glux, Arleuf (la Croix-Pasquelin est à 682 m), Anost, Gien-sur-Cure (au milieu d'altitudes de 700 m et plus) entre Planchez et Ménessaire ; Gouloux plus au nord, et Fâchin à l'ouest.

Les communes limitrophes, appartenant à la zone extérieure, des premiers mamelons morvandiaux, qui circonscrit le Haut-Morvan, sont, en partant du sud-ouest : Préporché (300 m) séparé de Villapourçon par le Mont-Genièvre ; Saint-Léger-de-Fougeret (500 m) ; Dommartin ; Saint-Hilaire (300 m) au pied occidental de Château-Chinon qui le domine ; Châtin ; Chaumard (318 m) aux quelques habitations qui marquent le centre de la commune ; Mhère (400 m) ; Gâcogne ; Brassy ; Dun-les-Places ; Quarré-les-Tombes ; Saint-Germain-de-Modéon ; Saint-Didier ; Saulieu (541 m) ; Saint-Martin-de-la-Mer ; Blanot ; Villiers ; Chissey dans une région de 500 à 550 m ; Lucenay-l'Evêque également contre la limite ; Sommant ; la Celle ; la Grande-Verrière. Cependant, cinq communes ont, sur leur territoire, près de la limite du Haut-Morvan, des hauteurs élevées : Saint-Léger-de-Fougeret (640 à 682 m), Préporché (638 m), Larochemillay (720 à 780 m), Dun-les-Places (609 m), Chaumard (570 et 600 m).

En résumé, le Haut-Morvan comprend le territoire de 24 communes, avec

une population de 35 à 36 000 individus à la fin du siècle dernier, et de 13 200 au recensement de 1975.

- Nièvre

Villapourçon	796 m	
Glux	700 m	(le plus haut bourg du Morvan, adossé au Prénélay 850 m, le point le plus élevé du bassin de la Seine)
Fâchin	815-830 m	
Arleuf	847-830-804 m	
Château-Chinon ville	609 m	
Château-Chinon campagne	570 m	
Corancy	664-678-726 m	
Lavault-de-Frétoy	779 m	
Planchez	734-705 m	
Gien-sur-Cure	727 m	
Ouroux	613-662 m	
Moux	696-712 m	
Alligny	689-685 m	
Montsauche	663-657 m	
Gouloux	600 m	
Saint-Brisson	670 m	
Saint-Agnan	600 m	

- Saône-et-Loire

Saint-Prix	902 m
Roussillon	700 m
Anost	795 m
Cussy-en-Morvan	620 m
la Petite-Verrière	654 m

- Côte-d'Or

Ménessaire	721 m
Champeau	586-598-684 m (autrefois Saint-Léger-de-Fourches)

Ce Haut-Morvan, ainsi délimité, constitue un puissant donjon de 500 à 900 m d'altitude, au-dessus du Bas-Morvan dont l'altitude est de 250 à 500 m. C'est la région des grandes forêts et des rivières naissantes. C'est le coeur même du Morvan. C'est le pays où s'est conservée la race pure, où les vieilles traditions sont encore vivantes.

D E C O U P A G E A D M I N I S T R A T I F
 * * * * *

Le Morvan compte 91 communes et environ 42 000 habitants d'après les limites assignées du plus petit Morvan.

I- MORVAN NIVERNAIS

50 communes 25 221 habitants

(28 communes ont moins de 400 habitants, Lavault-de-Frétoy est la moins peuplée avec 104 habitants)

Cantons

CHATEAU-CHINON

7 255 habitants

- Arleuf
- Blismes
- Château-Chinon ville 2636
- Château-Chinon campagne
- Châtin
- Corancy
- Dommartin
- Fâchin
- Glux
- Lavault-de-Frétoy
- Montigny-en-Morvan
- Saint-Hilaire-en-Morvan
- Saint-Léger-de-Fougeret
- Saint-Péreuse

LORMES

4 518 habitants

- Bazoches
- Brassy
- Chaloux
- Dun-les-Places
- Empury
- Lormes 1558
- Marigny-l'Eglise
- Saint-André-en-Morvan
- Saint-Martin-du-Puy

<u>MOULINS-ENGLIBERT</u>	4 426 habitants	Moulins-Engilbert 1830 Onlay Préporché Saint-Honoré-les-Bains Sermages Villapourçon
--------------------------	-----------------	--

<u>MONTSAUCHE</u> (entièrement morvandiau)	4 947 habitants	Alligny-en-Morvan Chaumard Gien-sur-Cure Gouloux Montsauche 849 Moux Ouroux Planchez Saint-Agnan Saint-Brisson
---	-----------------	---

LUZY	3 082 habitants	Avrée Chiddes Lanty Larochemillay Millay Poil Rémilly Sémelay
------	-----------------	--

CORBIGNY	791 habitants	Gâcogne Mhère
----------	---------------	------------------

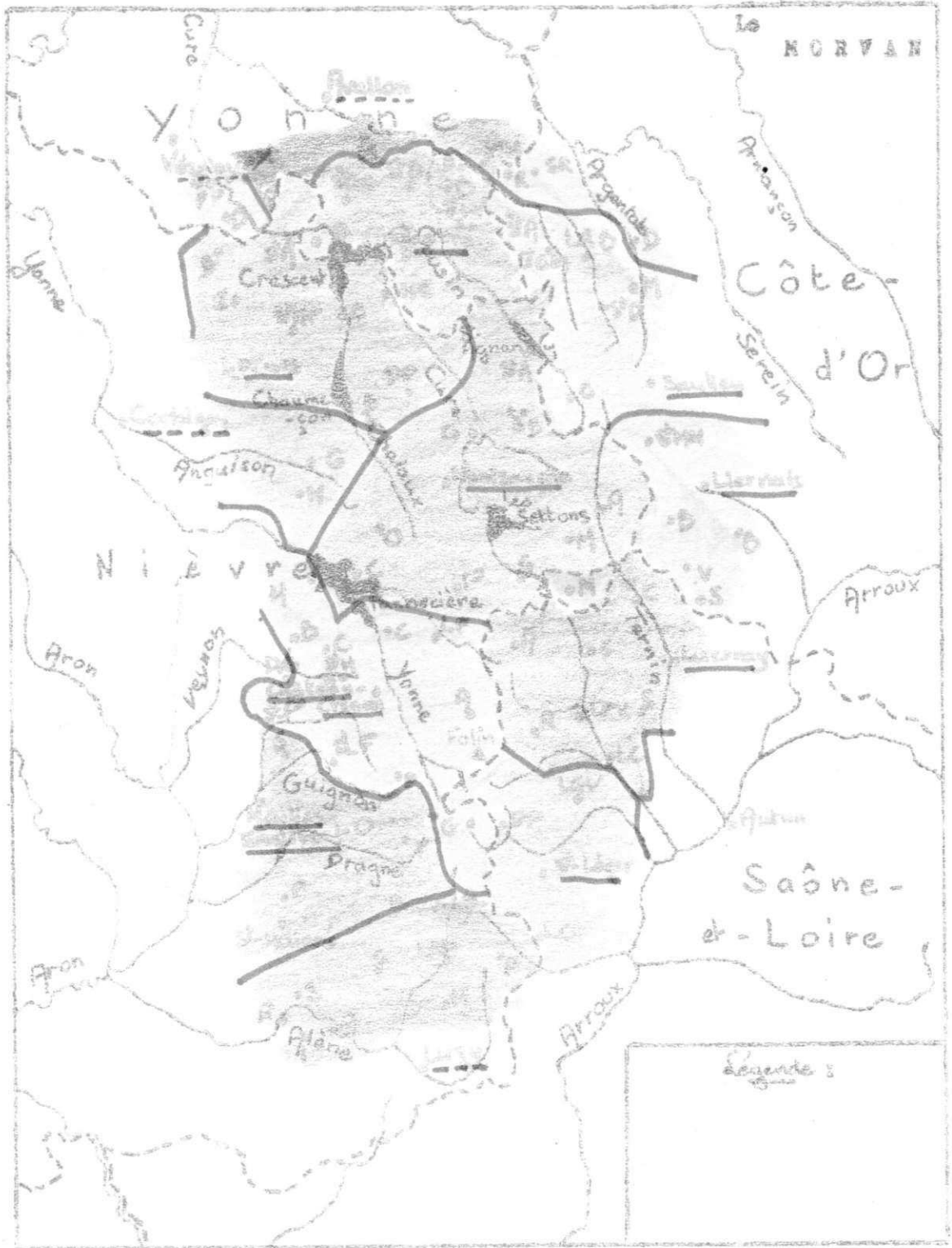
CHATILLON-en-BAZOIS	202 habitants	Dun-sur-Grandry
---------------------	---------------	-----------------

II- MORVAN SEDELOCIEN

17 communes 7 363 habitants

(9 communes ont moins de 200 habitants et 13 moins de 400 habitants ; Ménessaire est enclavé dans les limites de la Nièvre et de la Saône-et-Loire ; Villiers-en-Morvan n'a que 59 habitants).

Limites Cantonales



Cantons

LIERNAIS

1 579 habitants

Blanot
Brazey-en-Morvan
Liernais 616
Ménessaire
Saint-Martin-de-la-Mer
Savilly
Villiers-en-Morvan

SAULIEU

4 998 habitants

Champeau
Molphey
la Roche-en-Brenil
Saint-Andeux
Saint-Didier-en-Morvan
Saint-Germain-du-Bois
Saulieu 2946

PRECY-sous-THIL

786 habitants

Dompierre-en-Morvan
Rouvray
Sincey-les-Rouvray

III- MORVAN AVALLONNAIS

12 communes

4 140 habitants

(8 communes ont moins de 400 habitants, dont 5 moins de 200 habitants ;
Pierre-Perthuis avec 73 habitants est la moins peuplée)

Cantons

QUARRE-les-TOMBES

(entièrement morvandiau)

2 642 habitants

Beauvilliers
Bussières
Chastellux
Quarré-les-Tombes 863
Saint-Brancher
Saint-Germain-des-Champs
Saint-Léger-Vauban

AVALLON

684 habitants

Magny
Ménades

VEZELAY

459 habitants

Domecy-sur-Cure
Pierre-Perthuis

GUILLON

355 habitants

Sainte-Magnance

IV- MORVAN AUTUNOIS

12 communes

5 150 habitants

(6 communes ont moins de 400 habitants, la moins peuplée est la Petite-Verrière avec 75 habitants)

Cantons

LUCENAY-1'EVEQUE

3 265 habitants

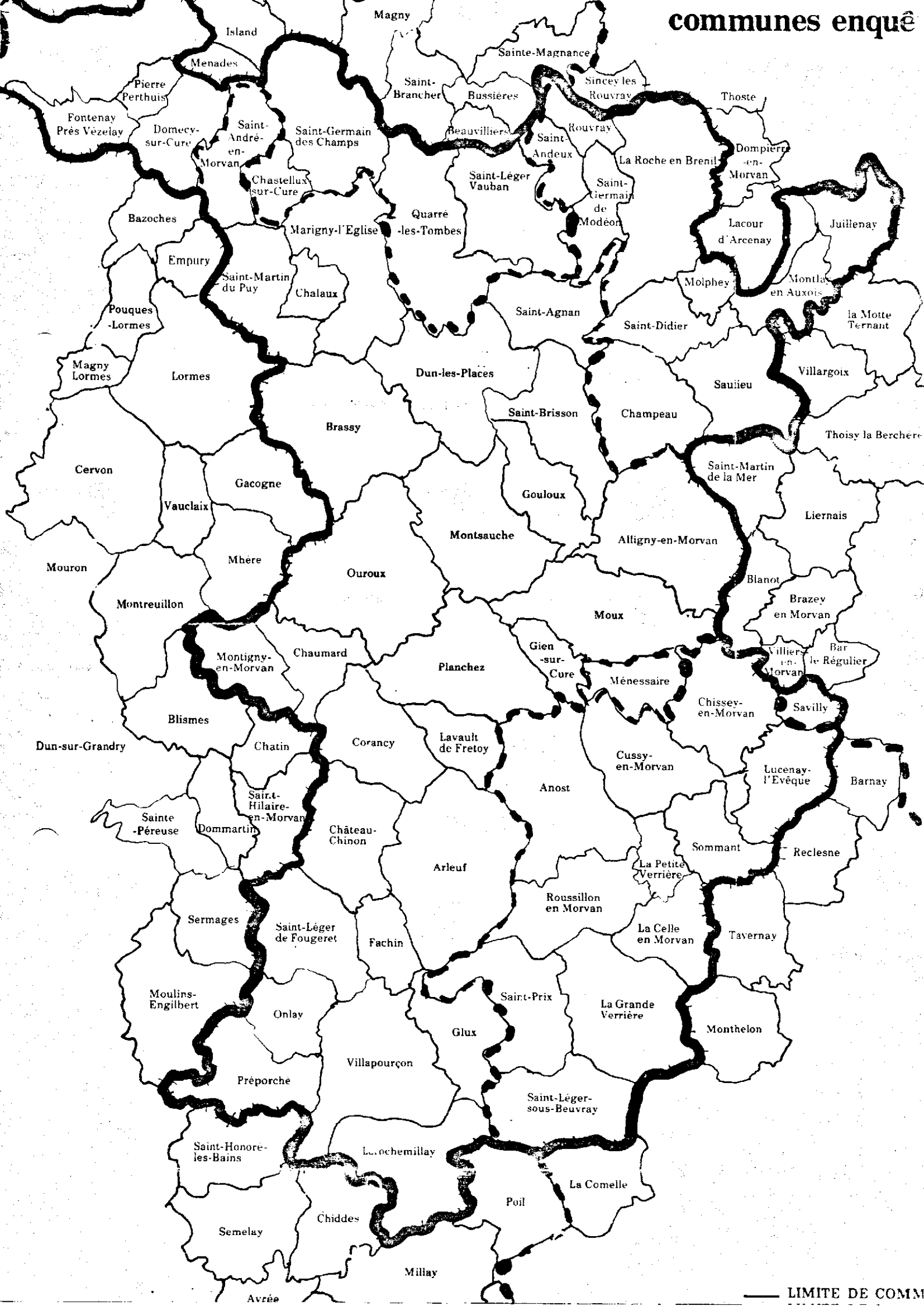
Anost
la Celle-en-Morvan
Chissey-en-Morvan
Cussy-en-Morvan
Lucenay-1'Evêque 479
la Petite-Verrière
Roussillon
Sommant

SAINTE-LEGER-sous-BEUVRAY

1 885 habitants

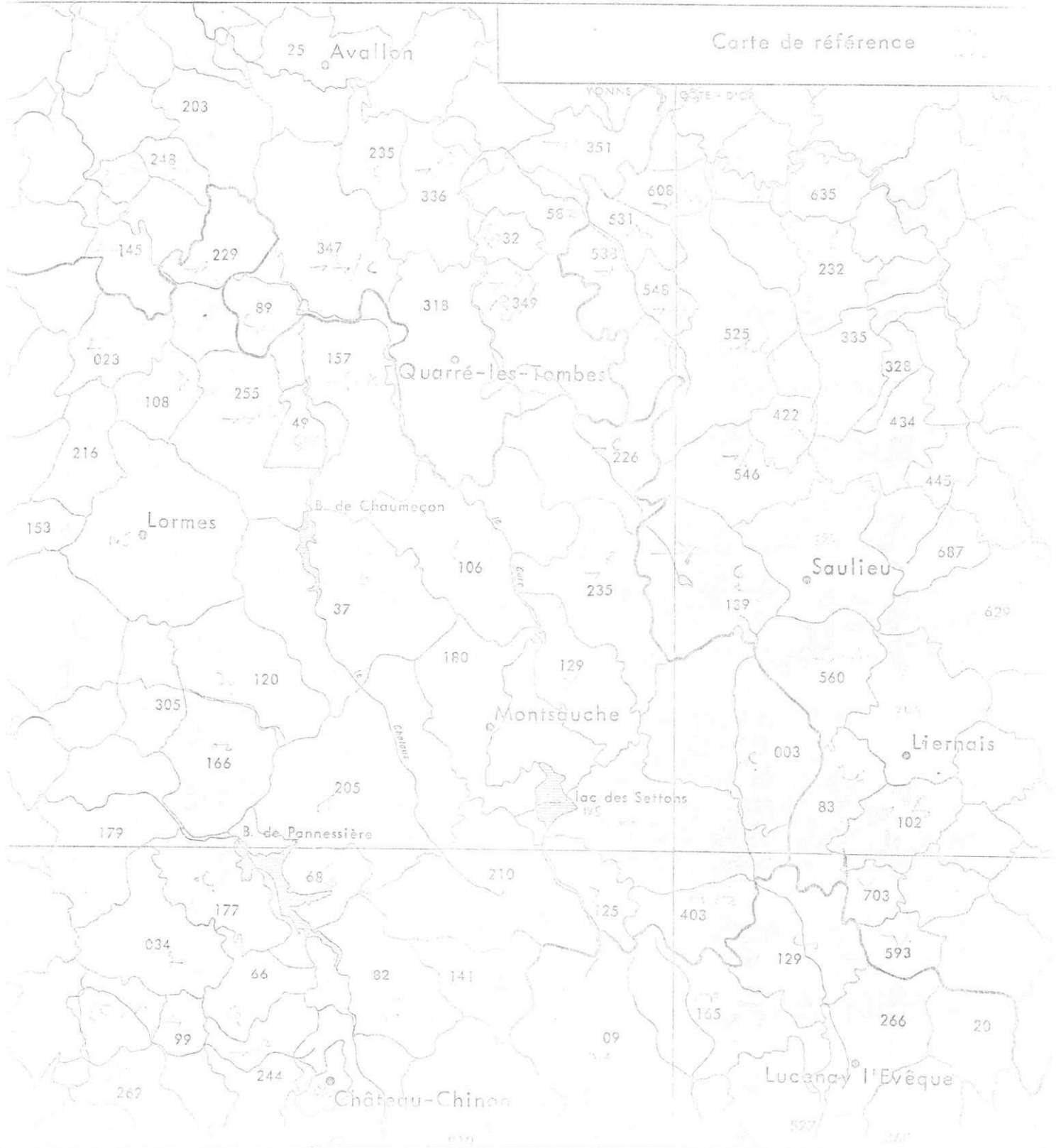
La Comelle
la Grande-Verrière
Saint-Léger-sous-Beuvray 628
Saint-Prix

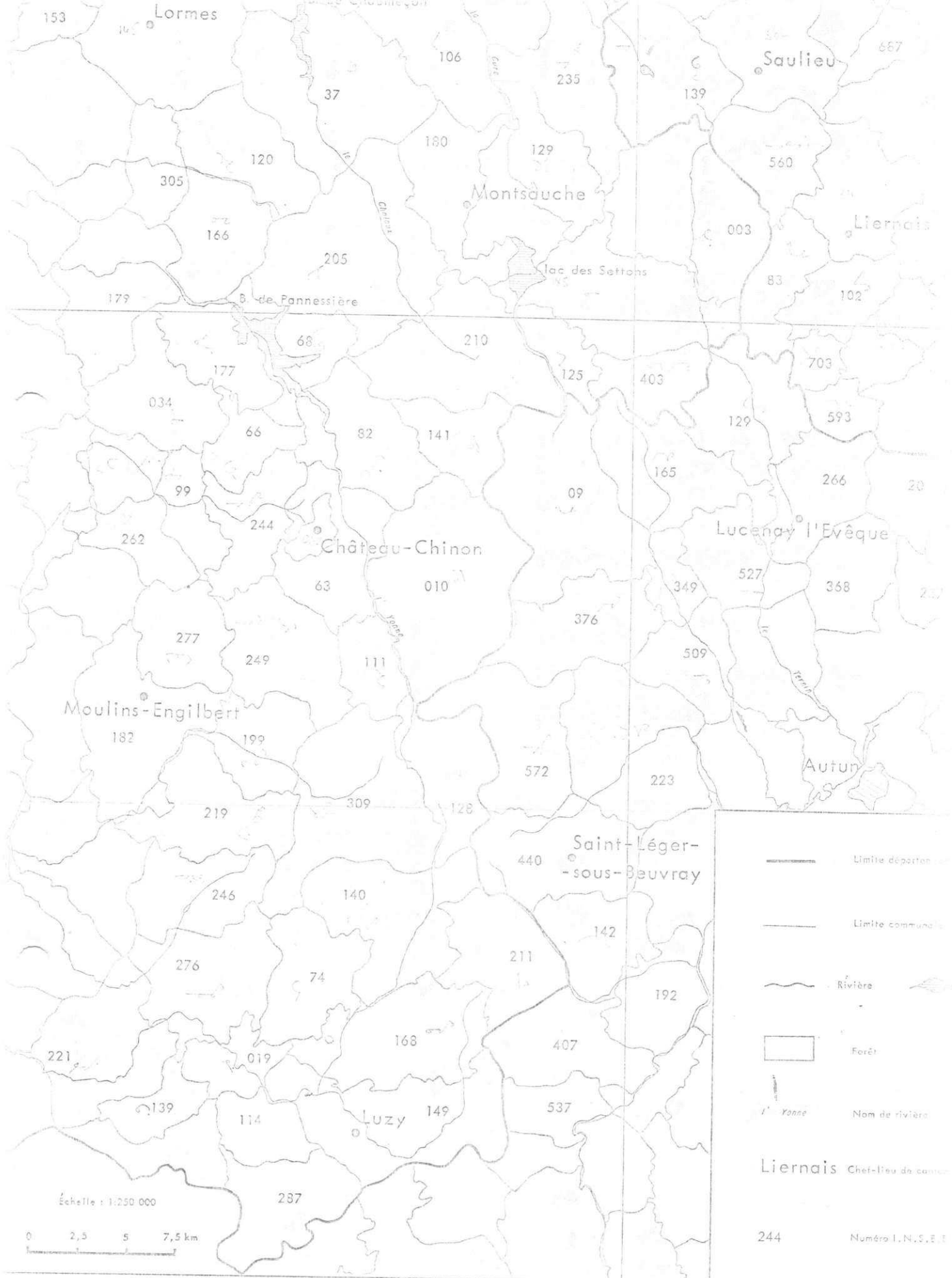
communes enquê








— LIMITE DE COMM

Carte de référence

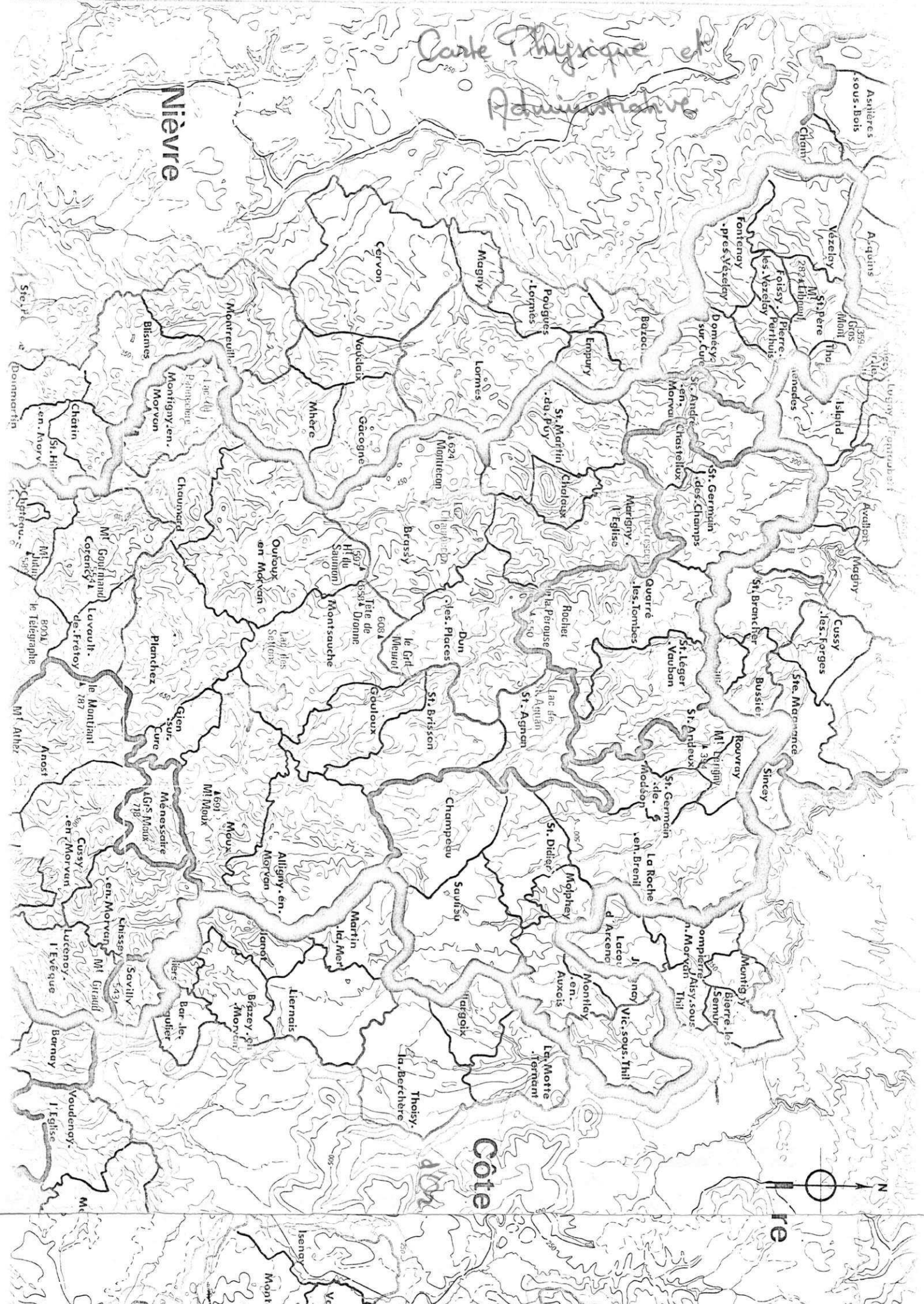




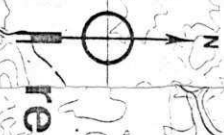
-  Limite départementale
 -  Limite communale
 -  Rivière
 -  Forêt
 -  Nom de rivière
- Liernais chef-lieu de canton
- 244 Numéro I.N.S.E.E.

Carte Physique et Administrative

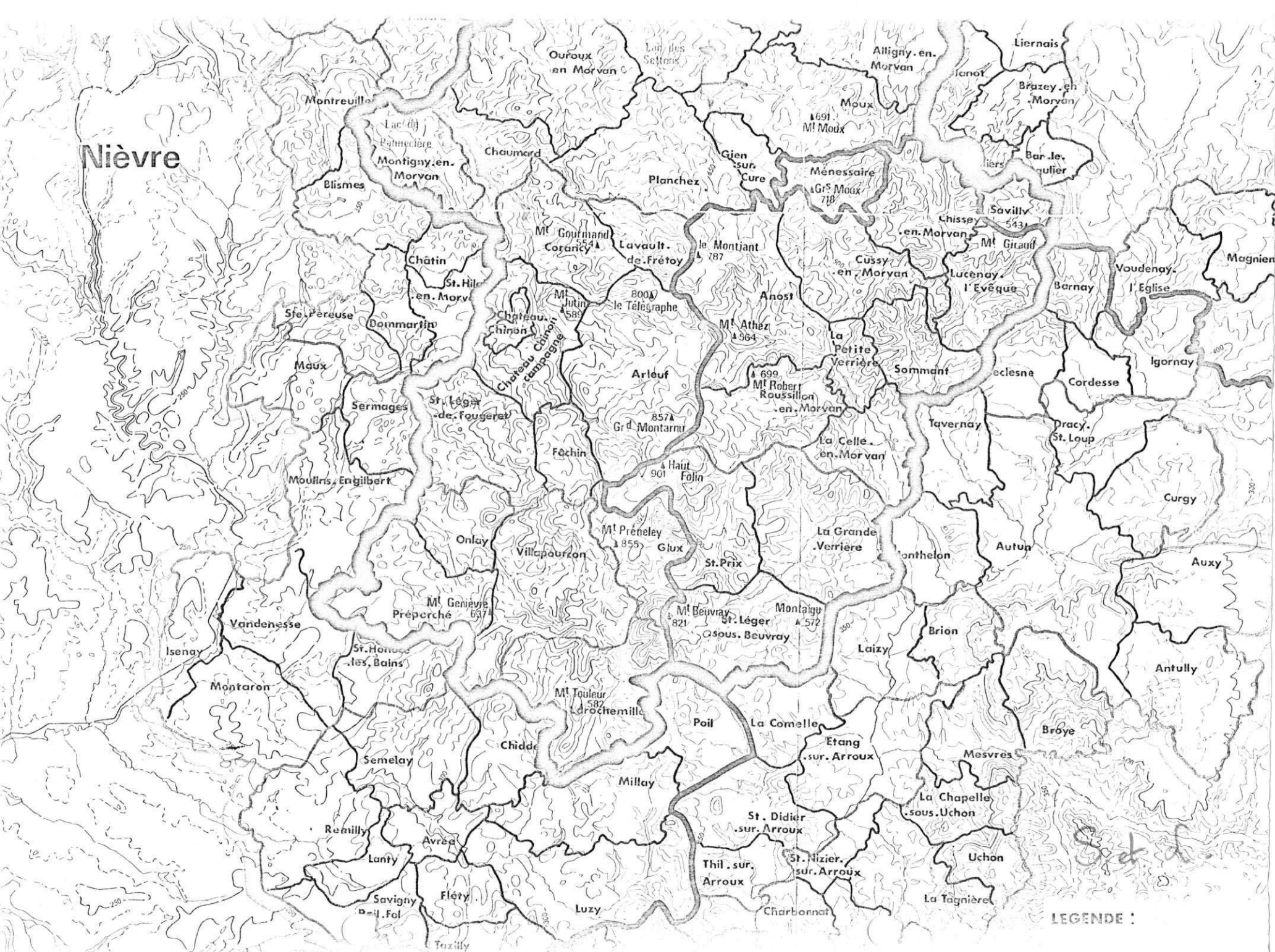
Nièvre



10
5
0
5
10



Nièvre



LEGENDE :

